

Dossier suivi par
Sylvain VARTANIAN
N°D1230391

Mâcon, le 19 NOV. 2012

Espace Duhesme
18 rue de Flacé
71026 MÂCON Cedex 9
Tél. : 03 85 39 76 32
Fax : 03 85 39 76 52
Mél : daj@cg71.fr

Association des Distributeurs de Matériel Incendie
et Services
Monsieur Roberto MONTSERRAT
Président
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 novembre 2012, vous attirez mon attention sur la question de la certification des entreprises admises à soumissionner aux appels d'offres lancés par le Département pour la vérification et la maintenance des installations de sécurité incendie de ses bâtiments.

J'ai l'honneur de vous informer que le règlement de la consultation départementale prévoit, pour ce type de prestations, un critère « valeur technique » de jugement des offres et plus particulièrement un sous-critère « démarche qualité » qui ne fait pas l'objet d'une liste limitative de certifications. Ainsi, l'adhésion à la charte ADMIS Services comme toute autre certification de démarche qualité sont considérées comme équivalentes pour attester de la compétence des entreprises.

Mes services restant à votre disposition pour toute précision supplémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général
des services départementaux

Claude SOUBEYRAN de SAINT-PRIX